Nous, soussignés, ayant pris connaissance de l'action en justice entamée à l'encontre du journal "LA MECHE" (B.P. 3020, Toulouse), tenons à nous élever vigoureusement contre cette nouvelle atteinte à la liberté de la presse et condamnons cette procédure qui n'est que l'un des multiples aspects de l'escalade de la répression.

Considérant, en outre, que les chefs d'inculpation: outrage aux bonnes moeurs, provocation directe au crime de meurtre et au délit de coups et blessures, menaces de mort, relèvent d'une interprétation abusive et tentent, par là, de réduire toute réelle critique politique à de vulgaires propos de délinquants,

Considérant, qu'une nouvelle fois la justice fait preuve de la plus grande partialité en incriminant les accusateurs du "désordre établi", insinuant par là, que la dénonciation violente de faits est plus scandaleuse que les faits eux-mêmes,

Nous nous déclarons partisans inconditionnels d'une totale liberté de la presse tant en ce qui concerne le fond que la forme, et par conséquent nous exprimons notre solidarité avec tous les militants poursuivis pour délit d'opinion.

N O M S	PROFESSIONS	SIGNATURES